

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

SOUS-AMENDEMENT

N ° I-CF1905

présenté par

M. Bataille et M. Castellani

à l'amendement n° CF|1891 de M. de Courson

APRÈS L'ARTICLE 24

Après le mot :

« deuxième »

Il est ajouté les mots :

« et troisième »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement des Députés du groupe LIOT propose d'étendre l'éligibilité au prêt à taux zéro (PTZ) à toutes les opérations neuves et anciennes sur l'ensemble du territoire, tant pour l'habitat collectif que pour l'habitat individuel.